

Suivant l'annexe 8 de l'arrêté du 23 décembre 2002 modifiant l'arrêté du 2 juillet 1982.

N° 2853

Echéance de validité de l'attestation (1): **05/08/2022**

Je soussigné,

Station agréée n° d'agrément: 09.08.110.013.1 du 23/09/2009

Vérificateur:

LAMBERTH SATEC SOCIETE NOUVELLE (CHAUMONT)
rte de neuilly
52000 CHAUMONT

atteste que le système de limitation de vitesse ou le limiteur du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification, et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation de vitesse ou du limiteur: **90 km/h**

Catégorie véhicule: N3

Exploitant:

Marque véhicule: IVECO

CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE MARNE

Type véhicule: PA1V3131D38

Boulevard du Mal de Lattre de Tassigny

N° de Chassis: WJMA1VNS10C126411

52000 CHAUMONT

N° d'Immatriculation: AP-169-PP

Fait le: 05/08/2021 Lieu: CHAUMONT

Le contrôleur: MIERMONT Pierre

Signature :



LAMBERTH-SATEC Sté Nouvelle
15, route de Neuilly
52000 CHAUMONT
Tél. 03 25 01 08 33
R.C.S. 880 032 990

(1) : Date attestation + 1 an